DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Ch. S./Sy. B.

Département du Puy-de-Dôme
Ville d'AUBIERE (63170)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2011

Affichage le 14 novembre 2011

Ce compte rendu retrace l'ensemble des décisions prises par le Conseil Municipal (article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales), et sera mis en ligne après approbation par l'Assemblée.

Date de convocation : 2 novembre 2011

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présent(es) : 24 Votants : 28 Absent : 1 Pouvoir(s) : 4

Le Conseil Municipal, étant réuni en session ordinaire, Salle ALBERIA de l'Hôtel de la Ville d'Aubière, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Christian SINSARD, Maire.

Présents : M. SINSARD, Mme BOURCHEIX, M. CROUZET, Mme GUYOT-BERNI, M. FABBRO, Mme BONNEMOY, M. GILLIET, Mme FORTE, MM. BLAIZE, ROCHE, Mme RIBES-POUZADOUX, M. CHASSAIGNE, Mme LOZANO, M. SOULIGNAC, Mme BUISSON, Mme SIOLY, Mme LUCARD, M. BOUE, M. GUITTON, Mme BONTHOUX, MM. DUREL, BARGNOUX, Mme SZCZEPANIAK, Mme SOUCHE, M. GIRARD-LIOVINGUT.

Absente : Mme ZEMZEMI

Excusé(es) et ayant donné pouvoir :

Mme AMONCHOT-TAVERNIER pouvoir à Mme GUYOT-BERNI, M. FONTAINE pouvoir à M. ROCHE, Mme SIOLY pouvoir à M. SINSARD, M. GAZEL pouvoir à M. BARGNOUX.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. le Maire.

M. le Maire fait ensuite procéder à l'appel. Le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, **M. BARGNOUX Pierre-Jean** est désigné à l'unanimité en qualité de Secrétaire de séance (article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

***

DELIBERATION N°01 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011.

Christian SINSARD : *L'opposition municipale a saisi le Tribunal Administratif le 9 mars 2011 pour demander au tribunal l'annulation de la délibération du 11 janvier 2011 par laquelle le Conseil Municipal de la Commune avait adopté le budget primitif pour l'année 2011.*

Cette demande était motivée selon les 7 élus de l'opposition pour vice de forme, deux annexes aux documents budgétaires, l'un concernant les emprunts et l'autre le tableau des effectifs du personnel, manquaient au dossier remis aux élus et auraient été rajoutés pour l'envoi à la Préfecture au contrôle de légalité.

Le Tribunal Administratif a tranché le 18 octobre 2011 et a accédé aux demandes de l'opposition municipale.

Nous respectons cette décision de justice mais ne la partageons pas.

Un recours a été formé par moi-même en temps que premier magistrat de la Commune devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon pour demander la réforme de ce jugement.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 1612-2), le Préfet nous rappelle le texte et demande à la Commune de délibérer à nouveau.

Demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent que le Débat d'Orientation Budgétaire soit présenté intégralement, détaillé ou de façon allégé.

***LES MEMBRES DE L'OPPOSITION** n'émettent aucun avis.*

***Alain CHASSAIGNE** propose que le Débat d'Orientation Budgétaire soit présenté très simplement et qu'il reprenne les éléments clé qui contribuent à la réalisation du Budget Primitif.*

***Laurent GILLIET** précise qu'il va utiliser le support du Débat d'Orientation Budgétaire 2011 et souligne que cet exercice semble un peu aberrant en fin d'année et que les élus devraient plutôt se concentrer sur le budget 2012.*

***Christian SINSARD** reformule sa question sur le type de présentation souhaitée par les élus et notamment par les membres de l'opposition. Ces derniers ne semblent pas avoir de souhait particulier.*

***Pierre Jean BARGNOUX** rappelle que le maire choisit bien la formule qu'il veut pour présenter le Débat d'Orientation Budgétaire.*

***Bernard DUREL** fait remarquer que l'opposition n'avait rien dit sur la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire en novembre 2010 et que l'opposition intervient surtout au moment du budget.*

***Jérôme GIRARD-LIOVINGUT** attend l'intervention et débattra ensuite.*

***Laurent GILLIET** présente le Débat d'Orientation Budgétaire 2011 de façon succincte et conclut en précisant que la présentation Débat d'Orientation Budgétaire 2012 sera plus longue.*

***Pierre Jean BARGNOUX** regrette cette présentation du Débat d'Orientation Budgétaire qui fait suite à la décision d'annulation du Budget Primitif par le tribunal administratif et que l'on ne peut pas commenter. Il constate que c'est le même document que l'an passé qui est présenté avec une certaine désinvolture. Il rappelle un commentaire du maire paru dans la presse disant que le travail du personnel est remis en cause par l'opposition, or c'est le maire qui a la responsabilité pleine et entière du personnel.*

***Jérôme GIRARD-LIOVINGUT** souligne également une présentation très succincte et souhaite revenir sur deux points de l'introduction du maire :*
Le maire informe qu'il manquait deux pièces au Budget Primitif. Ce qui n'est pas vrai car c'est presque la totalité des annexes qui manquait et le jugement liste ces pièces manquantes.
Le maire dit avoir fait appel mais Jérôme Girard-Liovingut n'a pas reçu de notification. Il demande au Maire quand a-t-il fait appel ?

Il remarque que le Débat d'Orientation Budgétaire 2011 de ce soir fait sourire les élus de la majorité. Pourtant, c'est un exercice qui lui est imposé par le tribunal administratif.

Il précise que dans cette affaire l'opposition a été prise à partie par la majorité. Il souhaite rappeler deux faits à tous les membres de la majorité :
Monsieur le Maire et sa première adjointe ont indiqué que l'opposition remettait en cause le travail des employés municipaux alors que l'affaire était en cours d'instance (c'était au conseil de septembre). Or, Ce n'est pas le Budget Primitif du personnel mais celui du maire et de son adjoint. Le juge a d'ailleurs rejeté la demande du maire d'auditionner le personnel.
Une tribune signée de toute la majorité a dit tout le mal qu'elle pensait de son opposition (c'était en page 3 du bulletin municipal numéro 98).

Il a rappelé ces deux faits pour indiquer à la majorité qu'on a l'opposition qu'on mérite ! et que sur le fond, au tribunal administratif, les arguments de la majorité ont été rejetés par le juge.
Le pire, c'est que la majorité perd sans classe en tenant des propos comme ceux formulés dans le bulletin municipal numéro 98 ; cela montre que la majorité essaye de ridiculiser l'opposition, de la marginaliser mais le tribunal a tranché et il lui a donné tort !

Christian SINSARD *s'adresse à Pierre Jean BARGNOUX pour lui dire qu'il n'est pas cohérent car il l'a interrogé sur le mode de présentation qu'il souhaitait, ce dernier n'a pas répondu et ensuite il critique la présentation.*
Constate que M. BARGNOUX a lu son intervention qu'il avait préparée à l'avance donc quelle que soit la forme de présentation, elle aurait fait l'objet d'une critique. Il précise que l'article du bulletin a été écrit avant le 20 octobre.

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT *souligne que le maire a connaissance des articles de l'opposition avant leur publication au bulletin municipal et qu'il a ainsi transmis un de ses articles à l'autre groupe d'opposition. De plus, il y répond dans le même numéro.*

Christian SINSARD *précise qu'il a donné des instruction à l'avocat de la collectivité pour faire appel et qu'il n'y a pas lieu d'épiloguer sur les attendus du jugement, c'est en cours et quelle qu'en soit l'issue il sera temps d'en débattre ensuite.*

Bernard DUREL *constate que ce que dit le maire est très sage, que l'opposition a gagné et il est très serein pour l'avenir; donc il apporte la même réponse et reprend les mêmes commentaires que lors de la première présentation.*

Par jugement en date du 18 octobre 2011 notifié le 20 octobre 2011, Le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a annulé la délibération du 11 janvier 2011 portant approbation du budget primitif (Commune et Assainissement) pour l'année 2011, pour vice de procédure. Il convient donc de reprendre la procédure budgétaire incluant le débat d'orientation budgétaire puis le vote du budget primitif (Commune et Assainissement) pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal a pris acte des perspectives financières pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2011.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 10
Il donne rendez-vous au prochain conseil municipal fixé au 17 NOVEMBRE 2011.

ELUS :	SIGNATURES DES PRESENTS AU CONSEIL DU 10.11.11 :
Christian SINSARD *Maire*	
Chantal BOURCHEIX *Adjointe*	
Éric CROUZET *Adjoint*	
Monique GUYOT-BERNI *Adjointe*	
Serge FABBRO *Adjoint*	
Frédérique BONNEMOY *Adjointe*	
Laurent GILLIET *Adjoint*	
Chantal AMONCHOT-TAVERNIER *Adjointe*	**ABSENT EXCUSÉE** **POUVOIR A MME GUYOT-BERNI MONIQUE**
Montserrat FORTE *Adjointe*	
Jacques BLAIZE *Conseiller Municipal*	
Jacques FONTAINE *Conseiller Municipal*	**ABSENT EXCUSÉ** **POUVOIR A M. ROCHE FRANÇOIS**
François ROCHE *Conseiller Municipal*	
Paulette RIBES-POUZADOUX *Conseillère Municipale*	
Alain CHASSAIGNE *Conseiller Municipal*	
Salika ZEMZEMI *Conseillère Municipale*	**ABSENTE**
Nicole LOZANO *Conseillère Municipale*	
Vincent SOULIGNAC Conseiller Municipal	V. Soulignac
Christine BUISSON *Conseillère Municipale*	
Marie-Françoise SIOLY *Conseillère Municipale*	**ABSENT EXCUSÉE** **POUVOIR A M. SINSARD CHRISTIAN**
Josette LUCARD *Conseillère Municipale*	
Frédéric BOUE *Conseiller Municipal*	
Florent GUITTON *Conseiller Municipal*	

ELUS :	SIGNATURES DES PRESENTS AU CONSEIL DU 10.11.11 :
Renée BONTHOUX *Conseillère Municipale*	
Bernard DUREL *Conseiller Municipal*	
Alain GAZEL *Conseiller Municipal*	**ABSENT EXCUSÉ** **POUVOIR A M. BARGNOUX PIERRE-JEAN**
Pierre-Jean BARGNOUX *Conseiller Municipal*	
Éléonore SZCZEPANIAK *Conseillère Municipale*	
Marie-Paule SOUCHE *Conseillère Municipale*	
Jérôme GIRARD-LIOVINGUT *Conseiller Municipal*	